

Lieu	Paris, France
Date de la mission	12 au 19 février 2026

Contexte

Le ministre s'est rendu à Paris pour participer à la 19e session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005), qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris, du 17 au 20 février 2026. Au cours de cette session, les membres du Comité intergouvernemental (dont fait partie le Québec) ont discuté de l'analyse d'opportunité sur les aspects techniques et juridiques d'un protocole additionnel à la Convention de 2005 et d'autres options juridiques. Le ministre a pris la parole afin de faire valoir la position du Québec relativement à un protocole additionnel à la Convention de 2005 et de réitérer l'importance d'aller de l'avant avec la recommandation initiale du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, soit celle en faveur d'un protocole additionnel à la Convention de 2005.

Cinquième et dernière mission d'une stratégie concertée sur deux ans entre le MCC et le MRIF, la mission a débuté par une participation aux Victoires de la musique, le 13 février 2026, la plus grande soirée de gala pour le monde de la musique française. La chanteuse québécoise Charlotte Cardin était en nomination pour trois prix, dont celui pour artiste féminine de l'année, qu'elle a remporté. Pour le ministre, c'était une formidable occasion de rencontres avec les grands joueurs de l'industrie musicale mondiale, dont les représentants d'entreprises qui seront bientôt assujetties à la Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique, adopté le 11 décembre dernier.

Objectifs

- Partager la position du Québec en faveur d'un protocole additionnel à la Convention de 2005, et sensibiliser le plus de représentants possibles ayant une importance stratégique dans ce débat;
- Mettre de l'avant le plaidoyer du Québec en matière de découvrabilité et de diversité linguistique des contenus culturels dans l'environnement numérique, et l'adoption du projet de Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique;
- Mettre de l'avant le résultat des travaux du groupe de travail sur l'audiovisuel au Québec (GTAAQ), et la future stratégie en audiovisuel;
- Développer une approche concertée concernant les enjeux de découvrabilité des contenus culturels francophones;
- Démontrer activement son appui au secteur musical québécois et faire rayonner l'excellence de nos artistes;
- Renforcer les collaborations en culture entre le Québec et la France.

Résultats

- Prise de parole dans le cadre de l'événement de la Fédération internationale des Coalitions pour la Diversité culturelle (FICDC) « L'Interface entre la culture et le numérique dans les récents instruments normatifs internationaux », conjointement avec le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, M. Marc Miller;
- Prise de parole dans le cadre des travaux du CIG de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, et la position du Québec relativement à un protocole additionnel à la Convention de 2005, en réitérant l'importance d'aller de l'avant avec la recommandation initiale du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, soit celle en faveur d'un protocole additionnel à la Convention de 2005;
- Séance de travail avec le président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale française, M. Alexandre Portier, sur la découvrabilité, la diversité des expressions culturelles, le projet de protocole additionnel à la Convention de 2005 et l'IA;
- Séance de travail sur les mêmes sujets avec M. Thierry Breton, notamment ex-commissaire européen au Marché intérieur, et ex-ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de la France;
- Échanges constructifs sur les mêmes sujets avec de nombreux représentants des Parties à la Convention de 2005 :
 - o Le ministre de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement de la Mauritanie, M. El Houssein Ould Meddou;
 - o L'ambassadrice et représentante permanente auprès de l'UNESCO et l'OCDE pour l'Union européenne, SE Mme Christina Kokkinakis;
 - o L'ambassadrice et représentante permanente de l'Autriche auprès de l'UNESCO, SE Mme Barbara Kaudel-Jensen;
 - o L'ambassadrice et représentante permanente de la France auprès de l'UNESCO, SE Mme Ahlem Gharbi;
 - o L'ambassadeur et représentant permanent du Mexique auprès de l'UNESCO, SE M. Juan Antonio Ferrer Aguilar;
 - o L'ambassadeur et représentant permanent d'Italie auprès de l'UNESCO, SE M. Liborio Stellino;
- Le ministre a également eu l'occasion d'échanger avec la PDG de TV5-Monde, Mme Kim Younes, sur les orientations stratégiques de la chaîne pour les prochaines années;
- Prise de parole dans le cadre d'une réception donnée à la Délégation générale du Québec à Paris, en présence de nombreux dignitaires représentants de l'UNESCO et de l'État français;
- Rencontres avec les artistes québécois présents en résidence aux Récollets, centre international d'accueil et d'échanges, et visite de l'exposition haïkus de Dany Laferrière;
- Participation aux Victoires de la musique, où Charlotte Cardin a été sacrée artiste féminine de l'année;
- Réalisation de nombreuses entrevues de fond avec des médias français, dont le Figaro et le Monde Diplomatique;
- Rencontres des principaux responsables des Victoires de la musique dont le président de Tous pour la musique, M. Jean-Christophe Bourgeois, et la directrice générale des médias et des industries culturelles, Mme Florence Philibert.

Composition de la délégation

- Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications
- Louis-Philippe Vien, conseiller spécial au cabinet
- Catherine Boucher, attachée de presse
- Dominique Drouin, directrice des relations internationales et de l'exportation (DRIE)
- Marie-France Savard, conseillère UNESCO à la DRIE

Rédigé par : Dominique Drouin

Date : 30 mars 2026

Approuvé par : Louise Chamberland

Date : 30 mars 2026